



STADE MONTOIS VOLLEY BALL

<http://www.stade-montois.org/wp/volley>

PHOTO

BULLETIN D'ADHÉSION 2018 / 2019

Pour vous inscrire, vous devez nous remettre impérativement les documents ci-dessous :

- Le formulaire de demande de licence de la FFVB
- Le certificat médical obligatoire (Type A, B, C ou senior + si + de 35 ans).
- Photocopie de la pièce d'identité.
- 1 photo d'identité
- La cotisation dont le montant est fonction de la catégorie (*paiement en 3 fois possible, noter au dos des chèques le nom de l'adhérent et la date d'encaissement*)
- Un chèque de caution de 50 € (*maillot*) non encaissé et restitué lors de la récupération du maillot (*cf Art. 4*)
- Autorisation parentale (*si le licencié est mineur*)
- La présente fiche d'adhésion au club dûment complétée et accompagnée du règlement intérieur ou charte (*à lire attentivement avant de signer*)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CLUB

NOM : Prénom :

Sexe : F / M

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

E-mail :

Taille : cm

Profession :

Pour les mineurs

Profession : Père : Mère :



Charte du Stade Montois Volley-ball

Cette charte regroupe l'ensemble des règles simples que tous les adhérents s'engagent à respecter lors de sa souscription.

Je soussigné(e) m'engage à :

-Art.1 : restituer un dossier d'inscription complet dans un délai de 15 jours à partir de mon premier jour d'entraînement, passé ce délai le joueur ne pourra ni s'entraîner ni jouer en match,

-Art.2 : rester fair-play et avoir un comportement responsable en respectant les joueurs, coéquipiers comme adversaires, les arbitres, les entraîneurs, les membres du bureau ainsi que les installations et équipements mis à ma disposition qui seront nettoyés et rangés avec soin après chaque utilisation,

-Art.3 : être assidu et à l'heure à l'entraînement ainsi qu'aux rendez vous de match, dans le cas contraire prévenir mon entraîneur d'une éventuelle absence ou retard.

-Art.4 : à rendre en fin d'année les maillots fournis par le club.

-Art.5 : m'investir lorsque l'occasion m'est offerte d'arbitrer, participer aux stages de formation proposés, encourager les autres équipes ou tout autre événement de la vie du club (repas, tournois ...)

-Art.6 : à participer ou faire représenter ma voix à l'assemblée générale de fin d'année. Celle-ci permet de faire un bilan moral de la saison passée et envisager sereinement la saison à venir.

-Art.7 : à participer à la hauteur de mes possibilités au transport des autres membres de la section lors des déplacements (covoiturage),

-Art.8 : inviter autant que possible mes proches à découvrir ma passion en m'accompagnant et en me supportant.

Par la présente, le bureau s'engage à

-Art.1 : assurer le bon fonctionnement de la section et l'épanouissement du joueur en lui fournissant les services nécessaires : tenue, entraîneur qualifié, locaux et matériel.

-Art.2 : organiser correctement en temps et en heures les différentes sorties et événements de la section.

-Art.3 : rester à l'écoute de ses adhérents et provoquer une réunion, assemblée ou convocation si nécessaire.

En s'inscrivant, le pratiquant reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte par sa signature les clauses dudit règlement.

Tant que la section n'est pas en possession de tous les documents, le futur adhérent pratique le volley-ball sous son entière responsabilité. Après un délai de 15 jours, nous serions obligés de refuser l'accès aux salles de sports aux personnes dont le dossier s'avère incomplet.

Signature de l'adhérent :

à

le :